

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 17 septembre 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER Amandine MARTIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Jean-Paul BARTH
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Christine GILL
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

Absents :

Daniel BROCKER

12. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Péri-scolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

12.1. Convention d'occupation périscolaire à l'ELT

DELIBERATION D17092024/13

Depuis la prise de compétence petite enfance et accueil périscolaire en 2008, la Communauté de Communes de Sélestat s'est progressivement dotée de structures permettant d'accueillir les enfants sollicitant ce service dans les différentes communes de son territoire, et notamment à CHATENOIS.

Les demandes liées à ce service sont en constante hausse et il convient d'ouvrir de nouvelles places pour la rentrée scolaire 2024.

L'Espace Les Tisserands possède des locaux disponibles pour assurer un accueil périscolaire sur la pause méridienne.

La convention ci-jointe a pour objet de définir les conditions de mise à disposition de locaux appartenant à la Commune de Châtenois, à la Communauté de Communes de Sélestat pour la mise en œuvre de l'accueil périscolaire.

La Communauté de Communes de Sélestat occupera les locaux décrits à l'article 2 de la présente convention, les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de 10h00 à 14h00, soit le hall d'accueil, la petite salle, les sanitaires, la cuisine.

La Commune de Châtenois met à disposition de la Communauté de Communes de Sélestat les locaux définis à l'article 2 de la présente convention, à titre gratuit pour la durée de la présente convention définie à l'article 12.

La convention ci-jointe est valable pendant 2 années à compter du 1er septembre 2024. Elle sera tacitement renouvelée pour 2 fois 1 année au maximum, soit jusqu'au 31 août 2028 au plus tard.

Chacune des parties signataire dispose de la faculté de résilier unilatéralement la présente convention moyennant un préavis de 3 mois avant sa date anniversaire par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée, de mise à disposition de locaux de l'Espace les Tisserands, avec la Communauté de Communes de Sélestat – service Jeunesse – dans le cadre de l'accueil périscolaire.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 19 septembre 2024

Luc ADONETH

Le Maire,



Eric BRUNSTEIN

Le secrétaire de séance,

